

la Lettre Piraillonne



Commune de Saint-Julien-Molin-Molette

Printemps 2014

Le nouveau conseil municipal

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ce lendemain d'élections municipales, je tiens à vous féliciter pour la forte participation à nouveau enregistrée pour ce scrutin local. Je remercie ceux qui m'ont apporté leur confiance. Un nouveau

mandat démarre avec une équipe en partie renouvelée. Vous trouverez dans cette lettre la répartition des commissions et les délégations pour représenter Saint-Julien dans les divers organismes de coopération intercommunale. Je souhaite qu'un travail en équipe solidaire avec pour seul objectif

l'intérêt de notre village soit notre visée principale pour ces six ans. La Lettre Piraillonne trimestrielle et le Bulletin annuel seront là pour vous tenir informé(e)s de nos avancées.

Jean-Louis Bariot,
mairie



Commissions du conseil municipal :

Appels d'offres : Jean-Louis B, Michel, Marie-Anne, Jean-Louis P. Suppléants : Pierre, Anne.

Finances : Pierre, Chrystel, Thierry, André, Magalie, Maya, Anne, Brigitte, Michel.

Communication : Pierre, Chrystel, Thierry, Marie-Anne V, Brigitte, Anne, Céline.

Aménagement et fleurissement : Thierry, Pierre, Chrystel, Patricia, Michel, Marie-Anne, Anne, Céline.

Voirie : Michel, André, Patricia, Nicolas, Jean-Louis P.

Electricité et éclairage public : Michel, André, Patricia, Nicolas, Jean-Louis P.

Eaux et assainissement : Michel, André, Patricia, Nicolas, Céline.

Urbanisme, logement et permis de construire : Pierre, Marie-Anne, Patricia, Thierry, Anne, Jean-Louis P.

PLU : Jean-Louis B, Michel, André, Patricia, Anne, Céline, Pierre.

Bâtiments communaux : Thierry, Pierre, Patricia, Jean-Louis, Michel, Chrystel.

Vie associative, sport, culture : Chrystel, Patricia, Nicolas, Céline, Brigitte, Magalie, Marie-Anne, Jean-Louis P, Anne.

Vie scolaire : Chrystel, Patricia, Brigitte,

Magalie, Jean-Louis P, Thierry, Céline, Nicolas.

Fêtes, cérémonies : Michel, Nicolas, Céline.

Délégués de la Commune :

Syndicat intercommunal d'énergie de la Loire (SIEL) : Michel, Jean-Louis P, suppléant.

Syndicat mixte les Inforoutes de l'Ardèche : Pierre.

Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du Pilat : Pierre, Maya suppléant.

Syndicat intercommunal de la vallée de la Deume (SIVD) : Chrystel, Magalie.

Conseil d'administration de l'Espace Déôme : Jean-Louis B, Marie-Anne, Anne.

Syndicat d'initiative du Val du Ternay : Chrystel, Céline, Anne.

Conseil d'administration de la maison de retraite : Jean-Louis B, Chrystel, Céline.

Centre national d'aide sociale (CNAS) : Jean-Louis P.

Comité communal d'action sociale (CCAS) : Chrystel, Maya, Patricia, Brigitte, Jean-Louis P.

Sécurité routière : Nicolas.

Organisme touristique du Canton de Bourg-Argental : Céline, Anne.

Désignation des représentants de la commune dans les associations : - Noël et Partage : Chrystel, Anne - Les planches du Plateau : Jean-Louis P, Marie-Anne.

Rappel : le maire est membre de fait de toutes les commissions.

Le mot de vos élu(e)s Anne Calpe, Céline Élie, Jean-Louis Peron

Merci tout d'abord aux nombreux piraillois qui ont accordé leur confiance à notre équipe le 23 mars dernier. Nous avons bien démarré notre mandat et avons intégré sans difficulté toutes les commissions afin de participer pleinement au suivi des actions du conseil. Notre participation se veut constructive avec les élus de M. Bariot et nous souhaitons pouvoir communiquer sur le travail municipal. Nous voulons apporter plus de lisibilité sur les dossiers traités par la Mairie et avoir plus d'échanges avec vous habitants de Saint-Julien-Molin-Molette. Par exemple, nous espérons rapidement obtenir l'ouverture au public du conseil municipal au-delà des délibérations obligatoires. À très bientôt pour de nouvelles rencontres.



**Samedi 5 avril : ▲
carnaval organisé
par le Sou des Écoles**

Reporté de deux semaines pour raison météorologique, nous nous sommes retrouvés nombreux pour profiter de cet après-midi.

Au programme, défilé dans les rues du village en particulier autour de la maison de retraite, *fougot*, crêpes, bugnes et buvette, concours de déguisement.

Notre prochain rendez-vous aura lieu autour d'un **spectacle** proposé par les enfants et le personnel de l'école lors de la fête de fin d'année le **28 juin**.

**Dimanche 9 mars :
repas des Anciens
organisé par le CCAS ▼**



Centre Multimédia

Début février, Gilles Busca a remplacé Claude Bruas qui a tenu le Centre pendant un an et demi. Nous souhaitons bonne chance à Claude dans ses projets et la bienvenue à Gilles.

Ce dernier habitant le village, les horaires d'ouvertures seront aménagés début mai 2014 de manière différente et plus régulière pour mieux coller aux attentes du public :

Mardi	9 h - 12 h 30	16 h - 19 h
Mercredi		16 h - 19 h
Judi		16 h - 19 h
Vendredi		16 h - 19 h
Samedi	9 h - 12 h 30	

www.saint-julien-molin-molette.fr



Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre !

Depuis longtemps ancrée dans nos habitudes, activité à première vue anodine, nous continuons de brûler des déchets verts à l'air libre.

Il est pourtant strictement interdit de brûler à l'air libre les déchets verts par les particuliers et les collectivités.

Qu'est ce qu'un déchet vert ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazons, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et jardins des particuliers.

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de poussières que :

- 18.400 km parcourus par une voiture essence récente,
- 5.900 km parcourus par une voiture diesel récente,
- 3 semaines de chauffage au bois d'un pavillon avec une chaudière bois performante,
- 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul performante,
- 70 à 920 trajets aller-retour vers une déchèterie, selon le type de véhicule (base : trajet de 20 km).

Pourquoi cette interdiction ?

- Troubles de voisinage : odeurs, fumées.
- Risques d'incendies
- Augmentation de la pollution atmosphérique : source d'émission importante de substances polluantes dont des gaz et particules.

Impact sanitaire : la perte moyenne d'espérance de vie liée à la pollution particulaire est d'environ 8 mois par personne en France (source : sante.gouv.fr, 2002).



Une combustion très polluante

Le brûlage des déchets verts correspond à une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furannes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

Des solutions existent

Sur place, en gestion personnelle

Le paillage - avec broyat - (branchages, gazons) : il consiste à recouvrir le sol avec les déchets verts, le protégeant ainsi, et le fertilisant durablement en même temps. La structure du sol en surface sera ainsi mieux préservée, les pertes en eau et la croissance des mauvaises herbes seront limitées.

Le compostage domestique : pratiquement tous les déchets organiques peuvent être

compostés (déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas,...). Cela permet ainsi de réduire les quantités de déchets à éliminer et de produire un amendement de qualité pour les sols cultivés.

Puis en gestion collective, la collecte en déchèterie

Il s'agit d'amener les déchets verts à la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement (plate-forme de compostage, unité de méthanisation, ...).

Déchèterie de Bourg-Argental :

Route de Saint-Sauveur-en-Rue, lieu-dit Le Noharet

Horaires d'hiver : vendredi 13h30-17h
mercredi et samedi 9h-12h30 / 13h30-17h

Horaires d'été : du 16 mai au 5 septembre
vendredi 13h30-18h
mercredi et samedi 9h-12h30 / 13h30-18h

Toute infraction est passible d'une contravention jusqu'à 450 €.

Élections du 23 mars 2014 : le suspense du dépouillement toujours très apprécié...



En mai et juin : dates à retenir

- **Samedi 3 mai**
Soirée **danse Klezmer**. À la suite d'un stage, bal ouvert à tous. *Essaim de Julie*
- **Judi 8 mai à 11h15**
Cérémonie au monument aux morts.
- **Vendredi 9 mai**
Cinémolette 21h : « *Apprenti gigolo* »
- **Dimanche 11 mai**
Rando cycliste **La Piraillonne**.
Vélo Club Piraillon
- **Mercredi 21 mai**
Tu joues ? Salle des fêtes, 6h30/18h30
- **Vendredi 23 mai 21h45**
Duo des branches. *Essaim de Julie*
- **Samedi 24 mai**
Cinémolette 21h : « *Dans la cour* » (20h, gratuit : court-métrage de Cinémolette : « *Le Sortilège du pèlerin* »)
- **Samedi 24 mai**
Challenge Gilbert Bernard, 16 quaddrettes 3/4 divisions. *Boule du Ternay*
- **Dimanche 25 mai**
Tournoi de pétanque par le *Sporting Club Piraillon*
- **Dimanche 25 mai, 8h/18h, Mairie**
Élections européennes
- **Dimanche 25 mai**
17h30 : **atelier folk** suivi d'une projection par Montmiandon films **Sur les traces des pas perdus**. *Essaim de Julie*
- **du 29 au 31 mai**
109^e anniversaire du *Cercle Jeanne d'Arc*. AG et repas des sociétaires, challenge Georges Richard.
- **du 2 au 11 juin**
S'ouvrir à l'inconnu ; maladresses, erreurs - résolution. aventures en contact improvisation ; public averti, professionnels. *Les Ailes de Bernard*
- **Vendredi 6 juin**
Cinémolette 21h « *L'Aventure* »
- **7, 8, 9 juin**
Ball trap. *Société de Chasse*
- **Lundi 9 juin**
Foire à l'ancienne de Baume-les-Transit, voyage par le *Comité des fêtes*
- **Samedi 14 juin**
Cinémolette 21h
- **Mercredi 18 juin**
Tu joues ? Salle des fêtes, 6h30/18h30
- **Vendredi 20 juin**
Fête de la Musique.
Comité des fêtes
- **du 21 au 22 juin**
Corps et voix : les matières premières de notre créativité. Le bassin, réceptacle et source de voix. Tous niveaux. *Les Ailes de Bernard*
- **Dimanche 22 juin**
19h, **bal folk** avec Bois sec.
Essaim de Julie
- **Vendredi 27 juin**
Cinémolette 21h
- **Samedi 28 juin**
Fête de l'école. *Sou des écoles*
- **Samedi 28 juin**
Journée festive pour le vernissage In & Off
11h, duo musical : Rachel Paty + Arnaud Soidet
18h, concerts Les ânes animent + le Juke box à OD
21h30, Cinémolette, film en plein air, Salle des fêtes « *Les folles aventures de M. Bricolo* » courts-métrages.
22h, bœuf muzik. In & Off - *Syndicat d'Initiatives*
- **Samedi 28 juin**
Challenge des Disparus, 16 triplettes mixtes, 3 et 4 divisions, 1 national autorisé. *Boule du Ternay*
- **Samedi 28 juin**
Soirée danse africaine.
Essaim de Julie
- **tous les samedis en juillet et août**
Au camping : repas collectif, pétanque l'après-midi, animation en soirée
- **Vendredi 4 juillet**
Cinémolette 21h
- **du 5 au 6 juillet**
Stage clown-danse. *Essaim de Julie*
- **4 /5 et 6 juillet**
Atelier de peinture Bleu de toi, 10-12h / 15-18h. salle des fêtes, + animation musicale, *In & Off*
- **9 juillet**
Présentation de danse Hip Hop
Essaim de Julie

Compte-rendu des conseils municipaux (extraits)

Conseil du 16 février 2014 :

Comptes administratifs 2013 : approuvés par le percepteur, ils constatent le résultat de la gestion communale du précédent exercice. Les excédents constitueront des recettes supplémentaires pour l'année suivante et les déficits des dettes.

Compte administratif 2013 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 19.707€ de dépenses pour 20.833€ de recettes soit un excédent de 1.126€.

Compte administratif 2013 du Lotissement Pré-Battoir : 58.452€ de dépenses d'études et de terrain.

Compte Administratif 2013 Eau Assainissement : plus aucun emprunt à rembourser sur ce budget. Les dépenses d'exploitation ont été de 197.379€ pour 220.747€ de recettes soit un excédent de 23.368€. En investissement 25.361€ ont été dépensés pour 475.115€ de recettes soit 422.794€

d'excédent qui serviront à financer les futurs travaux sans recours à l'emprunt.

Compte administratif 2013 du Budget général : en fonctionnement 763.849€ ont été dépensés pour 934.056€ de recettes soit un excédent de 170.207€. En investissement 583.750€ ont été dépensés et il reste 284.553€ à réaliser car tous les travaux ne sont pas finis ; 498.250€ ont été reçus et il reste à percevoir 337.781€ à la fin des travaux. Nous avons donc un déficit de 32.271€. Le bilan (170.207€ moins 32.271€) donne un 137.936€ d'excédent qui sera reporté en recettes au budget de fonctionnement 2014.

Projet d'aménagement carrefour rue Neuve/rue Peyronnet : l'acquisition des maisons et les travaux sont estimés à 196.389€HT pour lesquels une subvention est sollicitée au Conseil général.

Déploiement du Très Haut Débit Internet par fibre optique : approbation du projet de financement prévu par la Communauté

de communes qui prendrait 350€ et chaque commune 150€ sur un coût de plus de 2000€ par branchement. Les travaux s'étaleraient jusqu'à 2017.

Conseil du 15 avril 2014 :

Désignation des membres dans les commissions municipales et des délégués dans les organismes extérieurs (cf 1^{ère} page).

Demande de subvention pour la passerelle du chemin piétonnier : une demande de subvention est faite au Conseil général sur l'enveloppe cantonale du conseiller général.

Droit de préemption urbain : le conseil renonce à son droit sur quatre immeubles ne présentant pas d'intérêt pour l'aménagement du village.

Indemnité de fonction du maire et des adjoints : elles sont fixées à environ 64.5% du maximum des villages équivalents soit 1053€ brut par mois pour le maire et 405€ pour les adjoints.